

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 février 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt six février deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s :

Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

*Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.*

Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.

A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 39

CHEQUES 1ERE LICENCE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Pour la deuxième année, la Municipalité accorde une aide financière de 25 € à la première licence pour les adhérents des clubs clermontois signataires de la charte « Chèque 1^{ère} licence ». Pour la saison dernière, cette opération a facilité l'accès à une pratique sportive licenciée à un club sportif pour 711 pratiquants d'un montant de 14 220 € (chèque d'une valeur de 20 €). Pour la saison 2008 – 2009, 687 personnes auront bénéficié de cette aide pour un montant total de 17 625 €. Les clubs ci-après sollicitent le remboursement de l'aide « Chèque 1^{ère} licence ».

Le crédit disponible au BP 2009 est de 25 000 €

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, la répartition suivante :

❖ AL Jules-Verne	55 chèques	1 375 €
❖ AL Ecureuil Montferrand	2 chèques	50 €
❖ Amiclub Croix de Neyrat	8 chèques	200 €
❖ AS Saint-Jacques Foot	18 chèques	450 €
❖ ASPTT Clermont	23 chèques	575 €
❖ Ass Clermontoise de Krav Maga	4 chèques	100 €
❖ Auvergne Danse sur Glace	12 chèques	300 €
❖ Clermont Auvergne Judo	1 chèque	25 €
❖ Clermont Basket	19 chèques	475 €
❖ Clermont Boxe Nord	3 chèques	75 €
❖ Clermont Muaythai Camp	4 chèques	100 €
❖ Clermont Saint-Jacques Gym	12 chèques	300 €
❖ Ecureuil Franc Rosier	18 chèques	450 €
❖ Groupe Alpiniste Gaulois	5 chèques	125 €
❖ Rugby Clermont La Plaine	1 chèque	25 €
❖ Stade Clermontois Handball	10 chèques	250 €
❖ Tatamis Club 63	4 chèques	100 €
❖ Terres du Centre	3 chèques	75 €
❖ Volant des Dômes	2 chèques	50 €
❖ ASM :		
Section Athlétisme	1 chèque	
Section Boxe	4 chèques	
Section gymnastique	1 chèque	
Section Judo	5 chèques	
Section Lutte	3 chèques	
S/Total ASM	14 chèques	350 €
❖ Stade Clermontois		
Section Archerie	17 chèques	
Section Athlétisme	3 chèques	
Section Boxe Française	2 chèques	
Section Escrime	11 chèques	
Section Gymnastique	55 chèques	
Section Haltérophilie	14 chèques	
Section Lutte	8 chèques	
Section Tennis	47 chèques	
S/Total Stade Clermontois	157 chèques	3 925 €
TOTAL GENERAL	375 chèques	9 375 €

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 mars 2009
Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjointe

Christine DULAC-ROUGERIE